



RECU EN PREFECTURE

Le 22 octobre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201009-D00618110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 octobre 2020

**Le Conseil Municipal, convoqué le 02 octobre 2020, s'est réuni à la
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

Mme Julie CHETTOUH

Absents :

Mme Anne BENEDETTO, M. Laurent CROIZIER, M. Jean-Marc FAIVRE, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Aurélien LAROPPE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO donne pouvoir à M. Hasni ALEM, M. Laurent CROIZIER donne pouvoir à Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Marc FAIVRE donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO donne pouvoir à M. Anthony POULIN, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à M. François BOUSSO, M. Christophe LIME donne pouvoir à M. André TERZO (à compter de la question n° 14), Mme Laurence MULOT donne pouvoir à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 5), Mme Sylvie WANLIN donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : Cession d'une parcelle de terrain au profit de Monsieur Pascal Gudéfin rue Urbain Leverrier

Cession d'une parcelle de terrain au profit de Monsieur Pascal Gudefin rue Urbain Leverrier

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	22/09/2020	Favorable

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au conseil municipal la vente d'une partie (environ 120 m²) de la parcelle NV n 34 sise rue Urbain Leverrier au profit de Monsieur Pascal Gudefin.

M. Pascal Gudefin, domicilié 10 rue Urbain Leverrier, a sollicité la commune en vue de l'acquisition d'une emprise foncière (environ 120 m²) à prendre dans la parcelle cadastrée section NV n° 34 riveraine de sa propriété.

Cette parcelle, en nature de pré, d'une surface de 215 m², est classée en zone UDa du PLU.

Du fait de sa localisation (enclavée entre plusieurs maisons individuelles) et de sa configuration (en longueur, très étroite), cette parcelle ne présente aucun intérêt pour la collectivité et constitue une contrainte d'entretien.

Il est donc envisagé de répondre favorablement à la demande de Monsieur Pascal Gudefin. Le reste de la parcelle NV n° 34 non concerné par cette cession (environ 95 m²) sera proposé à la vente aux propriétaires riverains.

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a sollicité la Direction Immobilière de l'Etat en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du m² de terrain concerné par la transaction.

Cette estimation, en date du 2 juillet 2020, a fixé à 10 € le prix du m² de terrain concerné par cette transaction.

Les modalités de la transaction sont les suivantes :

- cession à M. Pascal GUDEFIN d'une surface d'environ 120 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section NV n° 34 au prix de 10 €/m²,
- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

L'emprise cédée est enregistrée à l'inventaire comptable sous le numéro BAT-P99901.

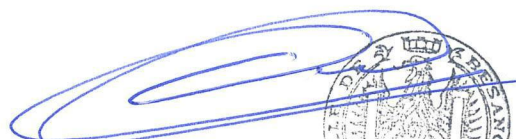
Un procès-verbal de délimitation parcellaire en cours d'élaboration précisera la surface exacte à céder.

La recette sera encaissée sur la ligne budgétaire : 77 824 775 00501 30100.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur cette transaction aux conditions ci-dessus définies,**
- **autorise Mme la Maire ou l'élu délégué à signer tout acte nécessaire à cette transaction.**

Pour extrait conforme,
La Maire,


Anne VIGNOT

The image shows a circular official seal of the commune of Nampteuil-le-Vieux. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'COMMUNE DE NAMPTUEIL-LE-VIEUX' and '1871'. A blue ink signature, which appears to be 'Anne VIGNOT', is written across the seal.

Rapport adopté à l'unanimité

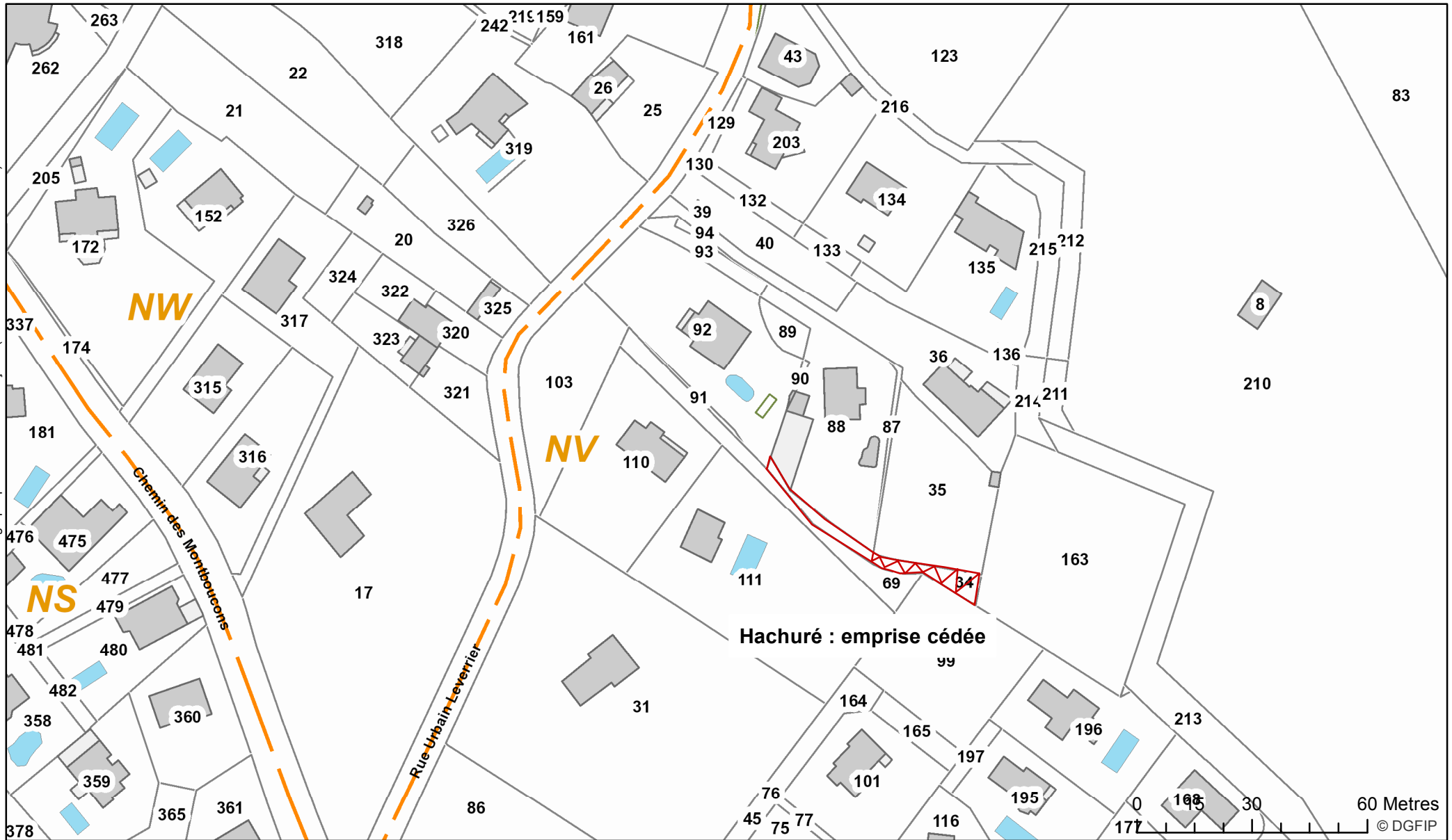
Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

© 2020 Données issues du Service Information Géographique du Grand Besançon *(sous réserve de modifications)



Date: 31/08/2020



Commentaires :